Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902431-20260304-2026030407-DE

FRANCAISE

DEPARTEMENT
du
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-COULITZ

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE.....: 09
PRESENTS .....: 08
PROCURATIONS.....: 00
ABSENTS EXCUSES .....: 01
ABSENTS NON EXCUSES .....: 00

LA CONVOCATION :
Le 25 février 2026
Affiché le 26 février 2026
DATE DE PUBLICATION :
6 mars 2026

Séance du : 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÜN, Maire.

Présents : Gilles SALAÜN, Régis FLOC'H, Jean-Yves HÉLIÈS, Isabelle HUAULT, Dominique TOSTEN, Anne-Françoise GOULARD, Fabienne BERTHOU, Catherine LE REST.

Absent excuse : Fabien BRÉLIVET.

Participe : Claire BOYER, secrétaire général de mairie

Dominique TOSTEN a été nommé secrétaire.

DELIBERATION 20260304-07

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA CANTINE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE CHATEAULIN

Contexte : la commune de Saint-Coulitz ne possède pas d'école publique sur son territoire. Du fait de sa proximité géographique, les familles inscrivent leur(s) enfant(s) dans les écoles publiques de la ville de Châteaulin. Par conséquent, ces élèves sont également inscrits au service de restauration scolaire.

Dans le cadre d'une mesure sociale, le coût de revient du repas n'est pas facturé en totalité aux familles, par voie de conséquence, la ville de Châteaulin supporte le déficit du service sur son propre budget.

Aussi Monsieur le Maire, après en avoir échangé avec la commune de Châteaulin propose de participer à hauteur de 3000 € pour l'année 2026. (1000 € par trimestre)

La convention sera revue annuellement afin d'évaluer la nécessité de poursuivre son application.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

Le Maire,
Gilles SALAÜN

La secrétaire de séance,
Dominique TOSTEN

MAIRIE DE ST-COULITZ
29 (Finistère)